COMMUNE DE
MONTREUX

PREAVIS No 05/2011

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à la prolongation anticipée de la durée du droit de superficie inscrit en faveur des sociétés de pétanque des Narcisses et de Clarens, sur la parcelle No 7542 de la Commune de Montreux

Date proposée pour la
1ère séance de commission :

le jeudi 31 mars 2011 à 18 h. 00

à Montreux

Version du 20 février 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis fait référence au préavis No 31/1988 de la Municipalité au Conseil communal, adopté le 19 novembre 1988. Ce dernier concernait l'octroi d'un crédit de CHF 1'482'000.- pour la construction d'un abri public de protection civile et d'un prêt de CHF 200'000.- aux sociétés de pétanque des Narcisses et de Clarens pour la construction d'un boulodrome sur la parcelle communale No 7542 sise au sentier du Castel Savoy à Chailly. La Municipalité avait notamment proposé au Conseil communal, au travers de ce préavis, de constituer un droit de superficie d'une durée de 30 ans sur ladite parcelle, en faveur des sociétés de pétanque des Narcisses et de Clarens, pour la construction d'un boulodrome. Le présent préavis a pour objectif de proposer à votre Conseil la prolongation anticipée de la durée du droit de superficie inscrit en faveur des sociétés de pétanque des Narcisses et de Clarens, sur la parcelle No 7542 de la Commune de Montreux.

2. INTRODUCTION / HISTORIQUE

Pour rappel, votre Conseil a accepté à l'unanimité, lors de sa séance du 19 novembre 1988, l'octroi d'un crédit de CHF 1'482'000.— pour la construction d'un abri public de protection civile et d'un prêt sans intérêts de CHF 200'000.— aux sociétés de pétanque des Narcisses et de Clarens pour la construction d'un boulodrome sur la parcelle communale No 7542 sise au sentier du Castel Savoy à Chailly, ainsi que la constitution d'un droit de superficie sur ladite parcelle, en faveur des sociétés de pétanque des Narcisses et de Clarens, pour la construction d'un boulodrome, d'une durée de 30 ans. Une redevance annuelle de CHF 100.- a été fixée pendant la durée du droit.

L'acte de « constitution d'un droit du superficie » a été instrumenté par Me Pascal Pittet, notaire à Montreux, en date du 10 novembre 1989, sous minute numéro 11'624. En conséquence, une servitude est inscrite à charge de la parcelle No 7542 de Montreux, sous numéro RF 326'605 (ID 2002/002539), dont l'intitulé est « DDP Superficie au 16.11.2019 ».

3. DESCRIPTION

Par un courrier daté du 30 octobre 2008, adressé à la Municipalité, Monsieur Livio Grando, Président du Boulodrome de Chailly, a rappelé que la société du Boulodrome a, depuis plus de 20 ans, tout mis en œuvre pour pouvoir faire face aux engagements financiers pris envers la Commune de Montreux, notamment en remboursant régulièrement le prêt qui leur avait été octroyé à la construction.

Afin de permettre à la société du Boulodrome d'envisager les années à venir avec une certaine sérénité, en regard d'investissements planifiés en relation avec l'entretien du bâtiment auxquels cette société va devoir prochainement consentir, cette dernière a demandé de pouvoir bénéficier d'un renouvellement anticipé et d'une prolongation du droit de superficie dont elle bénéficie. Cette prolongation permettra, dans les faits, à la société du Boulodrome de pouvoir planifier dans le temps l'amortissement de ses investissements.

4. POSITION DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité tient à souligner que la société du Boulodrome s'est toujours acquittée de ses obligations financières envers la Commune de Montreux avec régularité et ponctualité. Par ailleurs, au cours des vingt dernières années, cette société s'est attachée à gérer le boulodrome avec une responsabilité exemplaire, notamment en regard des nuisances qu'elle pouvait causer au voisinage. Consciente que cette société se doit, en regard de ses moyens, de pouvoir planifier dans le temps ses engagements financiers, la Municipalité soumet donc au Conseil

communal, comme objet de sa compétence, le prolongement anticipé de la durée du droit de superficie, inscrit en faveur des sociétés de pétanque des Narcisses et de Clarens, sur la parcelle communale 7542 de Montreux, pour une durée de 20 ans à compter du 16 novembre 2019, reportant ainsi l'échéance de celui-ci au 16 novembre 2039.

5. CONCLUSIONS

En conclusion nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 05/2011 de la Municipalité du 25 février 2011 relatif à la prolongation anticipée de la durée du droit de superficie inscrit en faveur des sociétés de pétanque des Narcisses et de Clarens, sur la parcelle communale No 7542 de la Commune de Montreux,

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à prolonger, de manière anticipée et aux mêmes conditions, la durée du droit de superficie inscrit en faveur des sociétés de pétanque des Narcisses et de Clarens, sur la parcelle communale No 7542 de la Commune de Montreux, pour une durée de vingt ans à compter du 16 novembre 2019, reportant ainsi l'échéance de celui-ci au 16 novembre 2039 ;

2. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 25 février 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic : Le secrétaire :

P. Salvi L.S. Ch. C. Riolo.

Annexe : plan de situation

Délégation municipale : M. Alain Feissli, Conseiller municipal

DP 210
Sentier En Frey
8516
7451
3818
9277
7599
7493
7495
Route de Brent
Route
DP 290
7501
Au Bugnon d'Avaux
7603
7650
7500
DP 291
Aux Foges
7507
Route de Chailly
7516
DP 211
7540
7539
7553
DP 206
7541
Chemin des Ecoliers
Sentier du Camp Songe
Route du Stade
Route des Collonges
7655
7542
8208
7295
7529
7543
DP 292
7554
Route du Stade
7612
7544
7543
Chemin de Begues
7658
7374
7555
7556
7554
8000
7545
7653